

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 24 JUIN 2011

L'an deux mille onze, le vingt-quatre juin, à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Alain LAROCHE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Alain LAROCHE, Maire, Roland GILBERT, Bernadette COURIVAUD, Laurent REVIDON, Françoise RICHARD, Adjoint, Jean-François BONNET, Bernard GOND, Didier BEGAT, Hervé TAILLANDIER, Gérald COTTIN, Nicole LAROCHE -POLBOST, Guy COLLIN, Nicolas FOURNIER, Alain JULIEN, Jean-Louis JAMET.

ABSENT(S)/EXCUSE(S) : Marie-Odile RAYNAUD, Evelyne DESABRE, Catherine VAN LANDEGHEM.

ABSENT(S) : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicole LAROCHE-POLBOST.

POUVOIR(S) : de Marie-Odile RAYNAUD à Nicolas FOURNIER
de Evelyne DESABRE à Nicole LAROCHE-POLBOST
de Catherine VAN LANDEGHEM à Jean-Louis JAMET

* * *

Adoption à l'unanimité, du procès-verbal du 13 Mai 2011 avec prise en compte de la rectification demandée : M. Guy COLLIN, absent et non présent.

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir : «demande de gratuité pour l'activité pêche du centre de loisirs».

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

DEMANDE DE GRATUITÉ POUR L'ACTIVITÉ PÊCHE DU CENTRE DE LOISIRS 2011 :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi par le Président de la communauté de communes d'une demande de gratuité pour l'activité « pêche à la ligne » à l'étang communal, organisée dans le cadre du centre de loisirs. Une demi journée est programmée pour environ une trentaine d'enfants.

Avis favorable des membres du conseil, dans le respect des consignes énoncées dans le règlement communal de la pêche.

DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2011 :

Monsieur Laurent REVIDON, adjoint délégué aux finances, présente les différentes subventions et participations proposées par la commission des finances du 25 mai 2011 :

ARTICLE	NOM DE L'ORGANISME	OBJET	MONTANT	
6554	PAYS DE LOIRE VAL D'AUBOIS		3.523,60 €	
	SDE 18 (Syndicat Départemental d'Energie du Cher)		1.519,00 €	
	SIETAH (Airain)		2.174,31 €	
	SYNDICAT DES ECOLES PUBLIQUES DE NERONDES		77.700,00 €	
TOTAL :				
6574	123/ABC		300 €	
	CLUB DES PETITS GYMNASTES		150 €	
	A.D.M.R.		250 €	
	FACILAVIE		100 €	
	A.P.F. du Cher		0	
	AKUABA DANCE		300 €	
	A.P.E.E.P.N.		350 €	
	ASSOCIATION AUBOIS DE TERRE ET DE FEUX		60 €	
	ASSOCIATION LOISIRS NATURE		480 €	
	CANTINE SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE DE NERONDES	Participation aux repas		7.425,60 €
		Participation frais fonctionnement 2011		4.080,66 €
	CHANTERONDES			430 €
	CLUB DU 3ème AGE			200 €
	CLUB DE HAND-BALL			800 €
	CROIX ROUGE FRANCAISE			80 €
	CLUB DE FOOTBALL			800 €
	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE			300 €
	AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE			240 €
	AMIS DU RYTHM'			300 €
	PREVENTION ROUTIERE			100 €
	SECOURS CATHOLIQUE			150 €
	SECOURS POPULAIRE			150 €
	TELETHON			0
	UNION COMMERCIALE DE NERONDES			600 €
	CLUB DE JUDO			300 €
	CLUB DE TENNIS			300 €
	COMITE DES FETES DE NERONDES			800 €
	SONNEURS NERONDAIS			430 €
	CFA JOUET-LES-TOURS			0
	CFA MARZY (Apprentis)			0
	CFA BTP NIEVRE			0
	GRAINES DE SOLEIL			100 €
SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANINAUX DU CHER			359,48 €	
TOTAL :				

sous réserve de la présentation du rapport financier et du rapport moral de l'exercice précédent ainsi que des objectifs à venir.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'ensemble des participations et des subventions proposées.

A noter que les personnes désignées ci-après n'ont pas pris part au vote en raison de leur appartenance à certaines associations :

- club de football : J.F BONNET
- cantine scolaire des écoles publiques : A. LAROCHE et F. RICHARD
- A.P.E.E.P.N : H. TAILLANDIER
- Loisirs Nature : F. RICHARD, G. COTTIN, J-L JAMET
- Chanterondes : J-L JAMET
- Comité des Fêtes : F. RICHARD, B. COURIVAUD, H.TAILLANDIER
- Sonneurs Néronnais : A. LAROCHE et B. COURIVAUD
- 123/ABC : J-L JAMET

* * *

CONTRIBUTION 2011 AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE SAINTE-MARIE :

Par courrier en date du 14 février 2011, le chef d'établissement de l'école Sainte-Marie nous a adressé la liste des élèves domiciliés sur la commune de Nérondes, présents au 1^{er} novembre 2010 et fréquentant les classes maternelle et primaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide la contribution obligatoire aux frais de scolarité des enfants de l'école primaire à hauteur de 700 € par élève, montant identique à celui versé à l'école publique. La contribution s'élève donc à 10.500,00 € et sera imputée au compte 6558.

* * *

SUBVENTION COMMUNALE 2011 A LA CANTINE SCOLAIRE DE L'ECOLE PRIVEE SAINTE-MARIE :

Par courrier en date du 11 février 2011, le chef d'établissement de l'école Sainte-Marie a adressé la liste des élèves de l'école primaire et maternelle, domiciliés à NERONDES et fréquentant la cantine pour l'année scolaire 2009/2010.

Après débat, un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 18 - Pour : 5 voix - Contre : 13 voix

Il ne sera pas donné de suite favorable à cette demande.

* * *

TRAVAUX DE REHABILITATION ET MISE EN SECURITE DE LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité d'entreprendre des travaux de réhabilitation et de mise en sécurité de la cour maternelle.

En effet, le revêtement actuel est très endommagé et les racines d'arbres, apparentes au milieu de l'aire de récréation représentent un réel danger pour les enfants.

Après étude des différents devis à la commission des travaux, la SARL CTM THIBAUT de Mornay-Berry a été retenue pour un montant de 12.105,00 € HT soit 14.477,58 € TTC.

Le plan de financement de cette opération s'établit de la manière suivante :

Montant HT des travaux : 12.105,00 €
TVA : 2.372,58 €
Montant TTC des travaux : 14.477,58 €

DETR 35 % : 4.236,75 €
TVA s/fonds propres : 2.372,58 €
Fonds propres ou emprunt : 7.868,25 €

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à la réalisation de ces travaux et approuvent le plan de financement proposé.

* * *

REFLEXION SUR LE MAINTIEN DE LA SIRENE MUNICIPALE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a saisi le service départemental d'incendie et de secours dans le but d'obtenir un avis quant à l'utilité du maintien ou non de la sirène municipale, auparavant, utilisée pour le rassemblement des sapeurs pompiers en cas d'intervention, sachant, qu'aujourd'hui, l'alerte aux services de secours est acheminée par récepteur individuel que possède chaque intervenant. De ce fait, la sirène ne fonctionne que le dimanche à midi à titre d'essai. Pour cette prestation, l'abonnement mensuel de la ligne téléphonique s'élève à 125,48 € à la charge de la commune.

A noter, qu'à l'avenir, il n'est pas exclu que cette sirène soit raccordée au système national d'alerte national et d'information des populations, si la décision était prise, dans le cadre du projet actuellement conduit par la Direction de la Sécurité Civile concernant la modernisation de l'alerte des populations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de résilier le contrat d'abonnement.

* * *

FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT 2011 :

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention établie en 2008 entre la Commune et le Conseil Général concernant le fonds solidarité pour le logement et conclue pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par reconduction expresse.

Pour l'année 2011, il est proposé à titre indicatif une contribution de 1,98 € par ménage pour l'aide au logement.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de participer à hauteur de 2.000,00 €.

Il est également rappelé que le conseil municipal ne souhaite pas y inclure le versement pour l'eau et l'électricité. Les aides ponctuelles sont étudiées au cas par cas par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR LE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES :

Un projet de classement des voies communales est actuellement à l'étude afin de les recenser, les modifier, déterminer la longueur et la largeur de chacune d'entre elles, et numéroter chaque parcelle. Monsieur le Maire s'adresse aux membres du conseil qui seraient intéressés par la constitution d'un groupe de travail.

Messieurs Alain LAROCHE, Roland GILBERT, Bernard GOND, Didier BEGAT, Gérald COTTIN, Nicolas FOURNIER, Guy COLLIN et Jean-Louis JAMET proposent leur candidature.
Avis favorable à l'unanimité.

* * *

PROJET DE SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Madame le Préfet du Cher.

La commune de Nérondes est amenée à émettre un avis sur les points suivants :

* **intégration de la commune de Tendron au sein de la communauté de communes du Pays de Nérondes** : avis favorable à l'unanimité des membres du conseil ;

* **dissolution du SIVOM de Nérondes** (syndicat intercommunal à vocations multiples) : le conseil émet un avis favorable à cette proposition et accepte à l'unanimité, l'intégration de la compétence « équipements sportifs et socio-éducatifs à la CDC du Pays de Nérondes. En ce qui concerne la compétence ramassage scolaire et son rattachement au SITS de Sancoins (syndicat intercommunal de transport scolaire), le conseil émet un avis favorable à l'unanimité moins une abstention. En ce qui concerne les compétences résiduelles (maison de retraite, zone industrielle, voirie) accord à l'unanimité du conseil, pour le transfert au sein de la CDC du Pays de Nérondes.

* **Carte de l'intercommunalité** : Monsieur le Maire propose que la Communauté de Communes du Pays de Nérondes s'agrandisse par un éventuel rapprochement avec une autre entité afin de construire une structure plus viable. Un vote à main levée a donné les résultats suivants :

- Pour : 11 voix - 3 abstentions - Contre : 4 voix

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES -

- Avis favorable à la demande de la commune de Torteron, intéressée par la récupération de deux pièces métalliques de l'ancien pont de chemin de fer, portant des inscriptions relatives à cette commune, lieu de fabrication de ces éléments fin 19^{ème} siècle.
- S E D 18 (syndicat départemental d'énergie du cher) : présentation de la synthèse de contrôle de concession électrique 2009.

- Maintien de l'utilisation d'un coffret fixe EDF implanté aux abords du gymnase, route de Saint-Amand destiné au branchement provisoire du cinémobile déplacé exceptionnellement lors de la foire aux sonneux.
- Radiodiffusion du Boischaud : nomination de Mme Marie-Claude ELWOOD, au poste de Présidente.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.